

Inventiva obtient un crédit d'un montant de 50 millions d'euros de la part de la Banque Européenne d'Investissement

- ▶ Ce financement doit permettre de soutenir la croissance et le développement du portefeuille de R&D d'Inventiva
- ▶ Le crédit est composé de deux tranches de 25 millions d'euros chacune
- ▶ Cet accord s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la Banque Européenne d'Investissement de soutien aux entreprises de biotechnologie qui développent une expertise forte dans divers domaines thérapeutiques avec des besoins médicaux non satisfaits significatifs

Daix (France), Long Island City (New York, Etats-Unis), le 16 mai 2022 – Inventiva (Euronext Paris et Nasdaq : IVA) (la « Société »), société biopharmaceutique spécialisée dans le développement de petites molécules administrées par voie orale pour le traitement de patients atteints de stéatohépatite non alcoolique (NASH), et d'autres maladies avec des besoins médicaux non satisfaits significatifs, annonce aujourd'hui la signature d'un contrat de crédit « in fine » d'un montant total de 50 millions d'euros avec la Banque Européenne d'Investissement (« BEI »). La Société prévoit d'utiliser ce financement pour ses programmes précliniques et cliniques, notamment pour financer une partie de son étude clinique pivot de Phase III évaluant lanifibranor chez des patients atteints de la NASH.

Le crédit est composé de deux tranches de 25 millions d'euros chacune. Le décaissement de la première tranche (« Tranche A ») est soumis à la réalisation de certaines conditions suspensives spécifiées dans le contrat de crédit, tandis que la tranche suivante (« Tranche B ») est soumise à l'utilisation complète de la première tranche en plus de l'atteinte de certains objectifs. La date d'échéance de tout tirage mis à disposition au titre du crédit est de quatre ans après le décaissement au titre de la Tranche A et de trois ans après le décaissement au titre de la Tranche B. Il est donc prévu que le remboursement des intérêts et du capital de ce prêt intervienne après la publication des principaux résultats de la partie 1 de l'étude clinique pivot de Phase III évaluant lanifibranor chez des patients atteints de la NASH, attendus au second semestre 2024.

Jean Volatier, Directeur administratif financier, a déclaré : « Nous sommes très satisfaits d'avoir obtenu ce financement qui est l'un des plus importants accordés par la BEI à une biotech. Ce financement nous permettra de soutenir le développement de notre portefeuille de programmes de R&D, en particulier le développement clinique de lanifibranor en vue d'obtenir une autorisation accélérée aux États-Unis et une autorisation conditionnelle au sein de l'Union européenne. »

« La BEI est fière de pouvoir financer une biotech européenne à la pointe de l'innovation dans son domaine et qui incarne tout le dynamisme de l'Europe en matière de développement de nouveaux traitements, **affirme M. Ambroise Fayolle, vice-président de la Banque Européenne d'Investissement.** L'expertise développée par Inventiva est d'autant plus nécessaire qu'elle vise à la mise au point de traitements de rupture pour les patients souffrant de la NASH et d'autres maladies avec des besoins médicaux non satisfaits aujourd'hui. »

En complément des intérêts capitalisés de 8 % pour la Tranche A et de 7 % pour la Tranche B, Inventiva émettra au profit de la BEI des bons de souscription d'actions (BSA) dont le nombre variera en fonction de la tranche

concernée, du montant des fonds propres levés ou du montant des paiements reçus dans le cadre de partenariats ou d'autres transactions, et du prix moyen par action payé par les investisseurs dans le cadre de la levée de fonds¹.

Le prix d'exercice de chaque BSA sera égal à 95 % de la moyenne pondérée par le volume du cours de l'action ordinaire d'Inventiva au cours d'un certain nombre de jours de bourse précédant le jour de la fixation du prix d'émission. Les BSA auront une échéance de 12 ans et pourront être exercés à l'échéance de la Tranche A ou en cas de survenance de certains événements (ex. changement de contrôle, cas de défaut), évitant ainsi la dilution des actionnaires existants à court terme.

A l'échéance de la Tranche A ou en cas de survenance de certains événements, la BEI aura la possibilité de vendre ses BSA à Inventiva à un prix égal à la différence entre la juste valeur de marché (*fair market value*) et le prix d'exercice des BSA² comme alternative à l'exercice des BSA.

A propos de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

La Banque Européenne d'Investissement (BEI), dont les actionnaires sont les 27 États membres de l'Union européenne (UE), est l'institution de financement à long terme de l'UE. La BEI a pour mission de contribuer à l'intégration, au développement équilibré et à la cohésion économique et sociale des États membres de l'UE. Elle emprunte des volumes considérables de fonds sur les marchés des capitaux, qu'elle prête à des conditions très favorables à l'appui de projets contribuant à la réalisation des objectifs de l'Union européenne. La BEI veille à ce que l'UE soit à la pointe de la prochaine vague d'innovation, notamment dans le secteur de la santé. En réponse à la crise sanitaire de la Covid-19, la BEI a débloqué 6 milliards d'euros pour des investissements dans le secteur de la santé afin de soutenir des infrastructures médicales, des activités de recherche supplémentaires ou d'autres financements liés aux vaccins et aux traitements. En tant que banque européenne soutenant le climat, la BEI est l'un des principaux bailleurs de fonds de la transition verte vers un modèle de croissance plus sobre en carbone et plus durable.

A propos d'Inventiva

Inventiva est une société biopharmaceutique spécialisée dans la recherche et développement de petites molécules administrées par voie orale pour le traitement de patients atteints de la NASH et d'autres maladies avec des besoins médicaux non satisfaits significatifs. La Société dispose d'une expérience et d'une expertise significatives dans le développement de composés ciblant les récepteurs nucléaires, les facteurs de transcription et la modulation épigénétique. Lanifibranor, le candidat médicament d'Inventiva le plus avancé, est actuellement évalué dans le cadre de l'étude clinique pivot de Phase III NATiV3 pour le traitement de patients adultes atteints de la NASH, une maladie hépatique chronique courante et progressive, pour laquelle il n'existe actuellement aucun traitement approuvé.

La Société a conclu un partenariat stratégique avec AbbVie dans le domaine des maladies auto-immunes qui a permis la découverte du candidat médicament cediogant (ABBV-157), un agoniste inverse ROR γ administré par voie orale dont l'efficacité chez des patients adultes atteints de psoriasis en plaques modéré à sévère est en train d'être évaluée dans le cadre d'une étude clinique de Phase IIb conduite par AbbVie. Le portefeuille d'Inventiva comprend également odiparcil, un candidat médicament pour le traitement de patients adultes souffrant de mucopolysaccharidose (MPS) de type VI. Dans le cadre de sa décision de concentrer ses efforts cliniques sur le développement de lanifibranor, Inventiva a suspendu ses efforts cliniques relatifs à odiparcil et examine toutes

¹ Ou en l'absence d'émission d'actions pour la première tranche, du prix moyen par action sur les 90 derniers jours de bourse précédant l'émission des BSA.

² Avec pour plafond le montant total décaissé au titre du contrat de crédit.

les options disponibles pour optimiser son développement. Inventiva est en cours de sélection d'un candidat médicament en oncologie dans le cadre de son programme dédié à la voie de signalisation Hippo.

La Société dispose d'une équipe scientifique d'environ 80 personnes dotée d'une forte expertise en biologie, chimie médicinale et computationnelle, pharmacocinétique et pharmacologie ainsi qu'en développement clinique. Inventiva dispose d'une chimiothèque d'environ 240 000 molécules, dont environ 60 % sont exclusives à la Société, ainsi que de ses propres laboratoires et équipements.

Inventiva est une société cotée sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext Paris (Euronext Paris : IVA – ISIN : FR0013233012) et sur le marché Nasdaq Global Market aux États-Unis (symbole : IVA).
www.inventivapharma.com.

Contacts

Inventiva

Pascaline Clerc
VP Global External Affairs
media@inventivapharma.com
+1 240 620 9175

Brunswick Group

Laurence Frost /
Tristan Roquet Montegon /
Aude Lepreux
Relations médias
inventiva@brunswickgroup.com
+33 1 53 96 83 83

Westwicke, an ICR Company

Patricia L. Bank
Relations investisseurs
patti.bank@westwicke.com
+1 415 513-1284

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives, des prévisions et des estimations à l'égard des études cliniques d'Inventiva, des plans cliniques de développements, étapes de développement, paiements de royalties, atteintes d'objectifs pour les Tranches A ou B, de la croissance, des transactions stratégiques et des futurs activités et financements potentiels d'Inventiva. Certaines de ces déclarations, prévisions et estimations peuvent être reconnues par l'utilisation de mots tels que, sans limitation, « croit », « anticipe », « s'attend à », « projette », « planifie », « cherche », « estime », « peut », « veut » et « continue » et autres expressions similaires. Ces déclarations ne se rapportent pas à des faits historiquement avérés, mais constituent des projections, estimations et autres données à caractère prévisionnel basées sur l'opinion des dirigeants, les attentes concernant le succès commercial potentiel et les revenus potentiels des candidats médicaments d'Inventiva. Ces déclarations traduisent les opinions et hypothèses qui ont été retenues à la date à laquelle elles ont été faites. Elles sont sujettes à des risques et incertitudes connus ou inconnus desquels les résultats futurs, la performance ou les événements à venir peuvent significativement différer de ceux qui sont indiqués ou induits dans ces déclarations. Les événements futurs sont difficiles à prédire et peuvent dépendre de facteurs qui sont hors du contrôle d'Inventiva. En ce qui concerne le portefeuille des produits candidats, il ne peut en aucun cas être garanti que les résultats des études cliniques seront disponibles dans les délais prévus, que les futures études cliniques seront lancées comme prévu ou que ces candidats recevront les homologations réglementaires nécessaires, ou que les conditions définies dans le cadre du financement de la BEI seront réalisées, ou réalisées à temps. Les résultats obtenus peuvent être éloignés des résultats futurs décrits, induits ou anticipés dans lesdites déclarations prospectives en raison d'un nombre important de facteurs, notamment par le fait qu'Inventiva est une société en phase clinique qui n'a pas de produits approuvés et qui n'a pas d'historique de revenus générés par la vente de produits. Ces facteurs sont notamment, les pertes importantes générées depuis la création, d'Inventiva, un historique d'exploitation limité, l'absence de revenus générés par la vente des produits d'Inventiva, le besoin de fonds supplémentaires pour financer ses opérations. Le succès futur d'Inventiva dépend également de la réussite du développement clinique, de l'obtention d'approbations réglementaires et de la commercialisation ultérieure de ses produits candidats actuels et futurs. Les études précliniques ou les essais cliniques antérieurs ne sont pas nécessairement prédictifs des résultats futurs

et les résultats des essais cliniques d'Inventiva peuvent ne pas confirmer les bénéfices présentés des produits candidats d'Inventiva. Inventiva peut rencontrer des retards importants dans ses essais cliniques ou Inventiva peut échouer à démontrer la sécurité et l'efficacité de ses produits vis-à-vis des autorités réglementaires compétentes. Recruter et retenir des patients dans les essais cliniques est un processus long et coûteux qui pourrait être rendu plus difficile ou impossible par de multiples facteurs indépendants de la volonté d'Inventiva. Les produits candidats d'Inventiva pourraient provoquer des effets indésirables ou avoir d'autres propriétés qui pourraient retarder ou empêcher leur approbation réglementaire, ou limiter leur potentiel commercial, Inventiva fait face à une concurrence importante et les activités, les études précliniques et les programmes de développement clinique d'Inventiva ainsi que les calendriers, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient être significativement affectés par la pandémie de COVID-19 et des événements géopolitiques, tels que le conflit entre la Russie et l'Ukraine, qui pourraient retarder le lancement, le recrutement et la finalisation des essais cliniques d'Inventiva dans les délais prévus ou bien les retarder. Compte tenu de ces risques et incertitudes, aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou la justesse de ces déclarations prospectives, prévisions et estimations. En outre, les énoncés prospectifs, prévisions et estimations ne sont valables qu'à la date du présent communiqué. Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives.

Nous vous invitons à vous référer au Document d'Enregistrement Universel pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 11 mars 2022 et au Rapport Annuel (« Form 20-F ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 déposé auprès de la « Securities and Exchange Commission » le 11 mars 2022 pour obtenir des informations complémentaires concernant ces facteurs, risques et incertitudes.

Sous réserve de la réglementation applicable, Inventiva ne prend aucun engagement de mise à jour ou de révision des informations contenues dans ce communiqué. Inventiva ne peut donc être tenue pour responsable des conséquences pouvant résulter de l'utilisation qui serait faite de ces déclarations.